

DEMANDE D'ACTE DE L'ETAT CIVIL

Décret n°97-852 du 16 septembre 1997 modifiant le Décret n°62-921 du 3 août 1962,
(interdit de délivrer une copie intégrale. **Seule la personne elle-même, ses parents ou enfants peuvent la demander sous présentation de justificatifs).**)

TYPE D'ACTE DEMANDÉ

Cochez la case située devant votre choix :

Naissance

Mariage

Décès

Copie intégrale

Extrait avec filiation

Extrait sans filiation

Date de l'événement :

Nombre d'exemplaires :

(de naissance, mariage ou décès)

ÉTAT CIVIL DE LA PERSONNE DONT VOUS DEMANDEZ L'ACTE

NOM..... Prénoms.....

(pour les femmes mariées indiquez le nom de jeune fille)

NOM D'ÉPOUSE.....

NOM et Prénom usuel du Père

NOM DE JEUNE FILLE et Prénom de la Mère.....

Pour un acte de mariage, seuls les noms et prénoms des parents d'un des conjoints devront être indiqués.

RENSEIGNEMENT DU DEMANDEUR

ATTENTION : pour les enfants mineurs le demandeur doit être l'un des deux parents.

NOM..... Prénoms

DOMICILE.....

..... Téléphone

PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

- **Ce document dûment rempli et signé**
- **Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité même périmée, passeport, permis de conduire)**
- **Enveloppe timbrée à votre adresse pour envoi de l'acte**

Fait à

Le

Signature